

# CONTROVERSES

## *éditorial*

### LA LOGIQUE DUN FAUX-SEMBLANT

**Q**ue désigne l'expression de « post-colonialisme » ? La formule est torturée et ambivalente. Le mot de « colonialisme » électrise. C'est lui que l'on entend en premier. Mais le « post » le décline, et c'est là où différentes acceptions s'entrechoquent.

Voudrait-on dire qu'après le colonialisme, il y aurait un autre colonialisme ? Quel serait-il, puisque les anciennes colonies sont devenues des États indépendants ? Ce post-colonialisme ne s'exercerait donc pas dans les ex-pays colonisés, si le mot de post-colonialisme désigne toujours le régime de puissance exercé par un État sur une population différente de la sienne, impliquant l'occupation de son territoire et la domination de tous les aspects de son existence. Certes, on pourrait penser qu'une nouvelle forme de « colonisation » se serait reconstituée, qui perpétuerait, de façon insidieuse, des relations de type colonial, comme cela peut être le cas sur le plan économique. Peut-on sérieusement soutenir cela aujourd'hui face à la montée des « nations émergentes » ou aux fabuleuses richesses pétrolières des pays arabo-musulmans ? En tel cas, le terme de « colonialisme » perdrait toute crédibilité. Il relèverait de l'arsenal de la rhétorique idéologique, celle dans laquelle l'adversaire est par nécessité fasciste, nazi, pourquoi pas « colonialiste »...

Le terme de post-colonialisme tient ainsi plus de l'accusation qu'il ne désigne un état de faits ou d'actions. Force est de remarquer qu'elle n'est portée qu'en Occident, au sein de sociétés démocratiques, et contre l'Occident. Ceux qui

souffriraient du post-colonialisme ne seraient plus des colonisés mais les ex-colonisés, souvent déjà la troisième génération et de surcroît non plus dans les colonies mais dans les pays démocratiques dont certains furent des métropoles coloniales. S'y reconstituerait, sur une base discriminatoire la même domination coloniale sur les ex-indigènes devenus leurs citoyens.

Le post-colonialisme serait ainsi un colonialisme domestique. C'est bien ce que fait entendre un phénomène comme celui de la mouvance des « indigènes de la République »<sup>1</sup>. D'ordinaire, dans une même société, on parle de « domination de classe » quand un groupe « domine » un autre. Le fait de recourir à la terminologie du colonialisme pour désigner cette éventuelle situation ajoute une dimension supplémentaire qui n'est plus socio-politique cette fois-ci mais identitaire, culturelle, raciale. Le terme opère par ailleurs un détournement sournois du vocabulaire car il implique que, puisqu'elles sont « coloniales », les populations locales seraient en fait des étrangères (en position de colons) chez elles-mêmes et les populations immigrées, les véritables *indigènes* du lieu où elles ont obtenu l'hospitalité. Ce renversement de perspective augmente le trouble émanant de ce terme. Si les « indigènes » sont en position d'autochtones, le post-colonialisme pourrait aussi bien désigner un nouveau type de colonialisme -, inversé, revendicateur autant que victimaire - que les anciens colonisés exerceraient envers les anciens colonisateurs chez qui, désormais, ils résident. « Post-colonialisme » désignerait alors une idéologie tout à fait nouvelle qui renverserait les termes du colonialisme classique (d'où le « post ») : une sorte de revanche des ex-colonisés, de retour de baton de l'histoire.

Comme on le voit, la nature des cibles du post-colonialisme fait douter du caractère éthique de son argument. Il définit comme « coloniale » une situation sociale, de surcroît récente concernant la condition sociale des populations immigrées. Arguer du « colonialisme », ce n'est plus, comme on l'a dit, faire référence à un système de domination sociale et politique mais à une dimension identitaire et culturelle. C'est là où tout bascule car les sociétés accusées de colonialisme, intérieur cette fois-ci, sont des sociétés et des identités majoritaires, souveraines et autochtones. Logiquement les immigrés ou les récents citoyens n'y sont pas comme dans leur pays d'origine (où d'ailleurs tous les Occidentaux ont été chassés). Ils ont choisi de s'installer chez l'ancien colonisateur au lieu de jouir de l'indépendance souveraine obtenue dans leurs pays d'origine avec la décolonisation. Leur condition d'immigré est un choix et non une fatalité. Ils sont en situation de « demandeurs » et non pas d'« ayants-droit »...

Le post-colonialisme met donc en accusation l'identité, la culture, le système politique même des nations d'accueil et, de façon plus large, la culture de l'ensemble de l'Occident démocratique accusé d'ethnocentrisme, de rejet de l'autre,

de domination, non pas d'une façon circonstancielle mais essentielle. C'est le discours de son fondateur le plus célèbre, l'intellectuel américano-palestinien, Edward Saïd.

### **Le discours démocratique de la dé-démocratisation**

Le renversement de sens de la notion de « colonialisme » (concernant désormais le comportement d'une nation majoritaire dans son propre État) s'étend au principe même de la démocratie : la règle de la majorité. La « minorité » est le concept-clef du post-colonialisme. Elle est instituée comme le critère des valeurs et de la fixation des normes au point de se poser en majorité effective dans tous les domaines. La formulation la plus flamboyante de cette doctrine fut faite par Tariq Ramadan : « Bien que la diaspora musulmane soit, de par son nombre, une véritable minorité, elle constitue une majorité par les principes qu'elle prône. Je le dis en toute franchise, les musulmans qui vivent en Europe doivent savoir qu'ils n'ont pas d'autre choix que de comprendre qu'ils sont représentés par les valeurs qu'ils véhiculent<sup>2</sup> ».

Le post-colonialisme conteste la définition des critères du Souverain en démocratie, identifié dans un peuple majoritaire, un territoire et une culture unique. Ces catégories étaient au fondement de l'anti-colonialisme militant pour l'autodétermination (politique, culturelle, territoriale) des peuples dominés.

Ce détournement s'étend donc également au plan identitaire, en annulant la catégorie d'*étranger*. Si l'identité du lieu passe pour être dans son essence dominante et intolérante, c'est à dire non légitime, les étrangers et nouveaux venus sont implicitement supposés être spontanément et immédiatement chez eux dans les nations où ils ont immigré. Ils se voient libérés de toute obligation de ré-ajuster leur identité à la nécessité de se faire une place dans le cadre existant, *tel qu'il est*. En somme, les ex-colonisés ont chassé les colons parce qu'ils n'étaient pas chez eux, du point de vue de l'identité comme du lieu, et parce que les colonisés voulaient être uniquement chez eux, entre eux, mais les post-colonialistes prétendent qu'ils sont chez eux chez les ex-colons et que la règle de leurs hôtes en matière d'identité et de lieu n'a aucune validité pour eux. L'argument de la mondialisation et la pseudo théorie de la « fin des territoires »<sup>3</sup> autorise ainsi la pulvérisation de la notion d'étranger comme de résident. Il casse l'articulation de la citoyenneté avec la nationalité. L'Etat-nation qui en résultait a été le cadre de la démocratie. C'est ce qui la distinguait des empires multinationaux. Dans le regard du post-colonialisme, il n'y a tout simplement plus de « nationalité » dont il faudrait tenir compte...

Rétroactivement, on prend conscience que ce sont tous ces problèmes que charrait l'affaire du foulard dont on n'est sans doute pas à l'abri de rebondissements spectaculaires dans les années à venir.

## Le discours politique de la dépolitisation

A ce niveau, le post colonialisme n'est pas à une contradiction près. Comme il revendique sans cesse des droits sociaux, économiques et politiques, il suppose nécessairement que le cadre national qui seul peut les assurer est juste et nécessaire. Il n'y a en effet d'État-providence que dans un État-nation, c'est à dire une communauté dont les membres ont décidé de se serrer les coudes quand l'adversité touche l'un d'entre eux. Un tel système de mutualisation implique en effet une réciprocité qui ne peut s'exercer sur la base d'une trop large assise territoriale ou d'une absence d'identité culturelle. C'est en Europe que l'État-providence a pu se développer (et infiniment moins aux États-Unis) car c'est là que les États-nations ont été les plus forts. Dénier la validité de l'État-nation - dont la caractéristique principale est qu'il a une identité nationale et que la règle de la majorité démocratique s'y exerce - c'est rendre impossible objectivement la satisfaction des bienfaits et des droits exigés par les nouveaux venus, s'ils ne s'inscrivent pas dans cette identité et ses règles. Il n'est pas sûr que la société civile acceptera toujours de prendre en charge le trou de la Sécurité Sociale.

En touchant au domaine de l'identité, le discours post-colonialiste se recommande de l'essentialisme. Il fait en réalité, sans le dire, l'apologie des cultures (ex) colonisées au moment où il fustige la culture occidentale et alors même que ses porte parole s'expriment en son sein et profitent de ses instruments intellectuels, académiques et sociaux, ce qu'ils ne pourraient pas faire dans leur pays d'origine où règne la tyrannie, la censure et la régression fondamentaliste. Il n'y a aucune réciprocité dans leur critique. Ils jugent négativement l'Occident et positivement la culture de leur origine, désormais fantasmée (puisqu'ils ne vivent plus en son sein).

On pourrait accepter l'idée que ces populations, au carrefour de différentes cultures, cultivent, du fait de leur expérience, une vision relativiste ou critique de tous leurs lieux d'appartenance. On qualifierait cette attitude de « cosmopolite » - c'est peut-être la diaspora indoue qui en témoigne le plus - mais tel n'est pas le cas puisque le post-colonialisme reste coi sur les pays de la décolonisation, leur culture, leur éventuelle fermeture. Ces pays, épargnés par leur critique ravageuse, sont tenus pour essentiellement « innocents », pacifiques, altruistes, ce qu'infirmes chaque seconde de la vie internationale. La critique de l'Occident s'appuie ainsi sur une assurance ethnocentriste phénoménale que personne ne remarque, sans doute parce qu'elle est trop manifeste, ce qui est un signe du caractère dominant de l'idéologie post-colonialiste-mais aussi du déclin objectif des États nations et de la démocratie<sup>4</sup>.

## L'obsession du sionisme

D'où vient l'intérêt du post-colonialisme pour le sionisme ? On doit bien sûr cette fixation sur ce dernier au leader de cette mouvance, Edward Saïd, dont l'engagement aux côtés de la cause palestinienne a été décisif dans la formulation de son credo. Sa critique de l'Occident est pétrie de la critique d'Israël et cette dernière révèle ce qu'il s'interdit de dire sur l'Occident où il vivait. Mais il y a plus qu'une cause circonstancielle à cet état de faits. L'obsession du sionisme a des sources bien plus profondes car l'antisémitisme pourrait bien être la poutre maîtresse de la théorie post-colonialiste, son critère de vérité.

Nous avons établi un contraste entre le post-colonialisme et le fait qu'il n'y avait plus de colonies dans le monde. C'est une proposition vraie sauf une exception, selon cette idéologie : l'État d'Israël, qui serait la seule colonie restante de l'histoire. C'est plus que le biais psychologique de son fondateur qui joue ici. L'accusation de colonialisme lancée contre le sionisme, « citadelle avancée » de l'Occident critiqué en plein cœur du monde arabe, fait de la Palestine la cause la plus forte du post-colonialisme. Exception proclamée à la décolonisation du monde et au recul supposé de l'Occident, Israël joue sur le plan du concept le rôle de l'élément hors-système de l'idéologie qui cristallise sur lui tout le négatif et miroite l'ensemble du discours. Si Israël n'existait pas, le post-colonialisme l'aurait inventé... Toute une construction fantastique en découle affirmant de façon impériale (autodétermination ?) que les Juifs ne sont pas un peuple et qu'ils n'ont donc pas droit à un État, essentialisant l'État d'Israël pour mieux le nier, affublé de toutes les angoisses de l'époque. Toute la charge dite et non dite du post-colonialisme se réverbère ainsi dans l'antisémitisme, tout le ressentiment des ex-colonisés, des immigrés mais aussi la culpabilité des ex-colonisateurs, savamment cultivée par les post-colonialistes<sup>5</sup>. Israël se voit essentialisé comme l'est l'Occident mais dans le cas d'Israël cette essentialisation a un nom : l'antisémitisme. C'est ce qui explique la planétarisation délirante du conflit moyen-oriental, l'omniprésence lancinante de la haine d'Israël dans les lieux les plus inattendus et les occasions les plus inappropriées.

Remarquons à ce propos que le post-colonialisme réclame pour la Palestine le droit à l'autodétermination qu'il refuse aux nations occidentales et par excellence au peuple juif. Et cette autodétermination est radicale quand elle les concerne<sup>6</sup> : elle énonce couramment qu'il ne doit pas y avoir un seul Juif dans les territoires de la « Palestine » à l'heure où les chrétiens palestiniens les fuient pour échapper à l'intolérance de l'Autorité Palestinienne et du Hamas.

C'est à l'aune de ce plaidoyer pro domo que se jauge la vérité éthique du post-colonialisme. La stigmatisation d'Israël comme quintessence de l'Occident a pour revers l'apologie mondiale du nationalisme palestinien, nation élue dont le

destin est censé être le champ de manoeuvres du post-colonialisme. De la Palestine comme du prolétariat marxiste, la nation suprême annonçant la fin des nations, objet de croyances religieuses, exaltant sa « souffrance », son « enfance », son « innocence »...

### Un détournement de la liberté

Les valeurs éthiques dont se réclame le post-colonialisme sont calquées sur les valeurs démocratiques mais il les vide de leur contenu et les détourne dans un sens qu'on ne peut définir que comme totalitaire. Il privilégie les blocs, les cultures, les identités, sur les individus, les actes, la responsabilité. Il éteint la critique sur certains et en abuse sur d'autres : il est une vivante négation du principe moral de réciprocité dont la règle d'or est : « Ne fais pas à ton prochain ce que tu n'aimerais pas qu'on te fasse ». Il sape la légitimité du cadre historique de la démocratie : l'Etat-nation. Si la règle de la majorité lui est déniée, c'est le principe même de l'autodétermination qui est contesté. Pour certains mais pas pour d'autres, de surcroît. C'est le principe même du Contrat Social comme Rousseau l'a pensé au fondement de toute communauté politique qui se voit balayé et qui est à l'opposé de tout essentialisme identitaire puisqu'il privilégie le consentement et la volonté. Ceux-ci ne sont pas pour autant vides de sens : il faut relire son chapitre sur la « religion civile » pour le comprendre. Il pratique la règle du « deux poids, deux mesures » et le double langage. Nous avons vu avec Ramadan, que le discours multiculturaliste, réputé l'avant-garde de la démocratie, recouvre en fait une intention qui ne sert en rien la démocratie et la reconnaissance d'autrui mais au contraire l'instrumentalise.

S.T.

### notes

---

1. Un mouvement lancé par l'appel, en 2005, d'une dizaine d'associations et de personnalités afin de tenir des « assises de l'anticolonialisme ». L'appel soulignait l'existence de discriminations de type colonial en France touchant les populations immigrées, anciennement colonisées, en s'affirmant vindicativement « antisouchien », c'est à dire contre les « Français de souche ». L'appel, dénonçait aussi la loi de 2004 sur les signes religieux...

2. [www.islamonline.net/arabic/daawa/2003/09/articles05.shtml](http://www.islamonline.net/arabic/daawa/2003/09/articles05.shtml), et l'étude de cette doctrine in Shammaï Fishman « La doctrine de la « jurisprudence musulmane » selon Tariq Ramadan et le cheikh Taha Jabir al-Alwani, une approche par la terminologie arabe », in Observatoire du monde juif, Dossiers et

documents n° 4, *Le discours de l'islam radical, citoyenneté, démocratie, Occident*, p. 10-31, Sur site : [http://obs.monde.juif.free.fr/pdf/discours\\_islam.pdf](http://obs.monde.juif.free.fr/pdf/discours_islam.pdf)

3. Voir les thèses de Bertrand Badie. « Fin des territoires » pas pour tout le monde ! Dans la doctrine de Ramadan, en effet, la question qui se pose est de décider, pour des raisons juridiques, si les terres occidentales de l'immigration musulmane sont « territoires islamiques » (dar el Islam) ou « territoires de la guerre » (dar el Harb). « *L'ancienne approche qui divisait le monde entre "nous" que nous appelions dar al-islam (pays d'islam), et "eux" que nous appelions le dar al-harb (pays de la guerre) ou dar al-'ahd (pays de l'Alliance) (un territoire intermédiaire et temporaire entre dar el islam et dar el harb), doit être reconsidérée en fonction de l'étude de chacun de ces termes et de la signification de son contexte, et dans quelle mesure sa signification a sa place dans la réalité actuelle.* » (cf. en langue arabe sur Islamonline, 8 août 2003) Ramadan propose une nouvelle expression pour désigner le « territoire de la guerre », celle de *dar al-chahadah*, un terme se référant au modèle (chahadah) qu'est le message islamique pour l'humanité. En arabe simple, utilisé sans ce texte, le terme dar al-chahadah peut cependant aussi se traduire comme « le pays du martyr ». Si un orateur prononçait une phrase comme « l'Europe est dar al-chahada » devant un public arabophone, la signification la plus simple serait probablement la plus évidente...

Voici un échantillon de ce qu'écrit en anglais le cheikh Taha Jabir al- Alwani, juriste américain en Shari'a dont s'inspire Tariq Ramadan, au sujet du dar al-islam : « *Nous ne devons pas préconiser des classifications comme dar al-islam et dar al-harb. Il n'existe aucune justification coranique de ces concepts. Ils sont inapplicables en relations internationales à l'époque moderne.* » ([www.islamonline.net/english/politics/2000/1/article7.shtml](http://www.islamonline.net/english/politics/2000/1/article7.shtml)). Par contre, dans ses travaux en arabe, al-Alwani utilise toujours le terme dar al-islam et il tente de le relier au Coran. Dans un texte intitulé « Vers des principes d'une jurisprudence sur la minorité » (Nahwa Usul Li-Fiqh al-Aqaliyyat), il énonce clairement sa définition : « *Prendre parti pour le concept géographique coranique : la terre appartient à Allah et l'islam est Sa religion. Tout endroit est dar al-islam, que ce soit activement dans la réalité actuelle, ou dar al-islam en potentiel dans un proche avenir. L'humanité tout entière est "la nation de l'islam", qu'elle soit "une nation de foi (millah)" en adoptant cette religion, ou "une nation de l'appel religieux" (da'wah) dont nous devons nous approcher afin qu'elle survienne.* »

([www.islamonline.net/arabic/contemporary/politic/2001/article1.shtml](http://www.islamonline.net/arabic/contemporary/politic/2001/article1.shtml)). Toutes ces citations proviennent de l'article séminal de Shammaï Fishman.

4. Ce déclin explique comment les tyrannies dominent aujourd'hui le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU, à Genève, et le scandale des deux « Durban »...

5. Signalons à ce propos le détournement rhétorique de la mémoire de la Shoah qui joue sur le sentiment de culpabilité de l'Occident.

6. Elle s'étend aussi aux Israéliens d'origine arabe qui réclament un statut de quasi-souveraineté dans l'État et quoiqu'ils disposent de droits d'affirmation identitaire remarquables dont ne dispose pas par exemple le peuple corse en France. Ils sont l'exemple parfait de la minorité abusive. Cf. *Controverses*, n° 7/février 2008, Pascale Zonzain, « Le tournant politique des Arabes israéliens », <http://controverses.fr/pdf/n7/zonzain7.pdf>